

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**2^e séance – 26 mars 2025 – 17 h à 18 h 38Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Mario Aubé, président et conseiller municipal – District de Masson-Angers (18)

Tiffany-Lee Norris Parent, vice-présidente et conseillère municipale – District de Touraine (11)

Véronique Charron, membre issu d'un organisme – Maison de la famille de Gatineau (MFG) (en virtuel)

Dominic Lafleur, membre issu d'un organisme – Accueil-Parrainage Outaouais (APO)

Patrick Pilon, membre issu d'un organisme – Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Antoine Bélanger-Rannou, membre issu d'un organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Kathleen Dufour, membre issu d'un organisme – CAVAC Outaouais

Hamida Melouane, membre issu d'un organisme – AGIR Outaouais (en virtuel)

Secrétaire

Josée Marcil – coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Simon Fournier, directeur – Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)

Denis Doucet, directeur – Service de la sécurité incendie

Isabelle Plante, directrice adjointe – Service de police de la Ville de Gatineau

Mathieu Guilbault, inspecteur-chef, enquêtes criminelles – SPVG

Michaël Côté, inspecteur, enquêtes criminelles – SPVG

Stéphanie Balgé, coordonnatrice à la sécurité civile – Bureau de la sécurité civile (BSC)

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

ABSENCES :**Membres**

Denis Girouard, membre élu et conseiller municipal – District du Lac-Beauchamp (16)

Mamadou Ndiaye, membre citoyen du secteur Est

Hugues Cédric Bailly Abledji, membre citoyen du secteur de Hull

Éric Pilote, membre citoyen du secteur d'Aylmer

Ressources internes

Stéphane Raymond, directeur adjoint – Service de police de la Ville de Gatineau

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique en mode hybride à 17 h. Il s'agit de la deuxième séance de l'année et celle-ci est enregistrée. Trois nouveaux membres se joignent à la Commission de la sécurité publique :

- Hamida Melouane, membre issue d'un organisme impliqué auprès des femmes – AGIR Outaouais;

- Patrick Pilon, membre organisme représentant désigné pour le Collectif régional de la lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
- Dominic Lafleur, membre organisme représentant désigné pour Accueil-Parrainage Outaouais (APO) qui remplace Caroline Meunier à ce siège. Un remerciement a été transmis de la part de la Commission à Mme Meunier pour son implication parmi nous.

La présidence explique que dorénavant, les présentations des services seront mises en ligne et disponibles plus facilement pour les gens du public. Celles-ci seront déposées au gatineau.ca à la suite de la séance, au même titre que les ordres du jour et les procès-verbaux, facilitant ainsi l'accessibilité à l'information, la participation et l'expérience citoyenne. De plus, il est possible d'y consulter les séances enregistrées en webdiffusion.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Antoine Bélanger-Rannou

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. **Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025**

Le procès-verbal de la séance publique du 29 janvier 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est à faire.

5. **Période de questions du public**

Aucune question du public n'est adressée à la Commission lors de cette séance.

6. **État de préparation annuelle à la crue printanière 2025 / État de préparation pour les situations d'exceptions de différentes natures – Information et réflexion**

Stéphanie Balgé, coordonnatrice à la sécurité civile au Bureau de la sécurité civile (BSC) et Denis Doucet, directeur du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Gatineau, présentent l'état de préparation à la crue printanière 2025, le suivi de l'état de préparation de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) ainsi que la préparation aux situations d'exceptions de différentes natures.

Le BSC de la Ville de Gatineau assure une veille saisonnière des niveaux des cours d'eau pendant la crue printanière, en collaboration avec différents partenaires dont le ministère de la Sécurité publique du Québec, Hydro-Québec et la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO). On explique qu'en date de la présentation, les conditions sur le territoire ne laissent présager aucun risque particulier. Des exemples de projets d'amélioration concernant la préparation à la crue printanière sont expliqués, dont les opérations d'enrochement et la mise en place d'un outil de modélisation, etc. Les dates habituelles des pointes de crue sont rappelées : 10-20 avril (1^{ère} pointe), 7-17 mai (2^e pointe).

Les présentateurs expliquent que l'OMSC et la Ville disposent de différents outils, mécanismes et systèmes pour se préparer aux situations d'exception de différentes natures. Le BSC souhaite bientôt se pencher davantage sur la résilience citoyenne et la notion de responsabilité partagée.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés en lien avec la présentation et les informations reliées au processus d'intervention. Le constat général est que la Ville de Gatineau est une ville préparée. On rappelle que le conseil municipal a récemment donné le feu vert à la mise en place d'un comité ADAP-Inondations. Le SSI rappelle que l'équipe du BSC est toujours en veille, prête à orchestrer une réponse aux situations d'urgence en fonction de la situation. La direction souligne l'engagement et le travail de l'équipe de coordination qui veille sur les Gatinois et Gatinoise et qui analyse les situations de sécurité civile, et ce, en tout temps.

Chaîne de commandement

La présidence aimerait en connaître davantage sur le fonctionnement de la chaîne de commandement. Des précisions sont demandées pour informer les membres quant aux rôles des élus, de la mairesse et le déploiement de la coordination en situation d'urgence. Les présentateurs expliquent qu'un schéma d'alerte est disponible dans le plan de la sécurité civile et une surveillance est faite en tout temps. Lors d'une situation d'urgence, une communication est rapidement transmise au coordonnateur, Denis Doucet ou son délégué, Simon Fournier. Lorsqu'une situation d'exception est anticipée, le BSC sollicite le soutien du Centre d'appels non urgents (311) et le Centre d'appel urgent du SPVG (911) pour avoir une lecture de la situation par les enjeux et les besoins soulevés par la population. Une analyse des impacts, enjeux et conséquences est faite par la coordination qui mobilise, au besoin, l'OMSC de la Ville de Gatineau si une coordination interservices est nécessaire par l'activation du Plan municipal de sécurité civile.

Résilience

Une précision est demandée quant à la notion de « responsabilité partagée », qui est attendue de la part de la population. Cette information semble méconnue du public et on souhaite savoir comment les citoyens et citoyennes peuvent appuyer la Ville à cet effet. Le BSC précise qu'il est important que les gens du public agissent au mieux de leur compétence et connaissance. Il est nécessaire de les informer davantage des dangers et des interventions et responsabilités qui les concernent. Par exemple, la préparation d'une trousse d'autonomie de 72 h et l'élaboration d'un plan d'urgence avec sa famille sont des outils qui permettent de moins dépendre de la Ville durant les premières heures d'une situation d'urgence afin de libérer les effectifs pour des besoins prioritaires. Une sensibilisation et un partage de connaissance des comportements attendus sont à faire en continu. Ceux qui peuvent faire preuve de résilience doivent le faire en temps d'urgence. On mentionne que cette responsabilité reste méconnue de la population, des organismes et intervenants. Il serait intéressant d'en faire davantage la promotion, selon les membres. Le BSC précise que cela fait effectivement partie d'un objectif prioritaire afin de mieux communiquer les attentes et responsabilités aux citoyennes et citoyens.

Le SSI explique qu'en fonction de la situation d'urgence, on voit une différence dans la résilience des citoyens et leur autonomie, particulièrement lorsqu'une situation est répétitive, telle que les inondations. Le message sera également véhiculé lors de la campagne entourant la semaine de la sécurité civile.

Accompagnement

Une question est posée concernant le niveau de collaboration des partenaires qui sont appelés à soutenir ou faire de l'accompagnement au niveau psychologique ou autre à court, moyen ou long terme, des personnes victimes de situations d'urgence. Est-ce que des partenariats sont établis avec le milieu?

Les responsables informent les membres qu'une fois la situation d'urgence maîtrisée ou terminée, incluant le volet de l'hébergement temporaire, les équipes municipales laissent la place aux équipes institutionnelles et communautaires pour déployer des services selon les situations et les impacts psychologiques observés. Un service des « anges blancs » est normalement requis lors des situations d'urgence. Celui-ci est déployé par le Centre de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). On mentionne que plusieurs chercheurs au Québec s'intéressent à la question afin de documenter les impacts chez les gens et appuyer la recherche de bonnes pratiques et solutions. Durant l'événement de crise, plusieurs partenaires sont impliqués tels que Sauvetage Bénévole Outaouais, la Croix-Rouge, etc. Le SSI précise mettre en place des patrouilles de bienveillance permettant de repérer des gens en difficulté psychologique et faire le lien avec les équipes d'intervention pour le volet détresse psychologique, via le service des « anges blancs » par exemple.

Bien informer

La vice-présidence de la CSP mentionne que la trousse 72 h est méconnue des citoyens et citoyennes, même de ceux vivant des situations d'urgence. Beaucoup de personnes, dont les personnes âgées ne savent pas qu'elles doivent se préparer pour ces événements. Une question de clarification est posée pour savoir si du porte-à-porte est prévu dans les quartiers où vivent les gens les plus à risque pour communiquer, en personne, avec les citoyens de l'importance de bien se préparer aux situations d'urgence?

Le SSI précise que cela fait aussi partie des tâches des préventionnistes et pompiers d'informer la population lors des visites de terrains effectuées, en considérant les zones prioritaires. Du porte-à-porte est fait. Être davantage proactif pour bien informer les gens est un objectif de l'équipe du BSC. Les consignes sont aussi disponibles en ligne. La vice-présidence demande s'il est possible d'être plus proactif à ce sujet, particulièrement au niveau des personnes immigrantes, des personnes d'expression anglaise, etc.

La présidence suggère que les informations importantes puissent être communiquées en même temps que la vérification des détecteurs de fumée. Une note est prise à cet effet. Cette sensibilisation doit être faite en continu, méthode à intégrer dans les pratiques.

Action de prévention près des bandes riveraines

Un membre précise que certaines personnes en situation d'itinérance occupent les bandes riveraines et qu'il est nécessaire d'avoir une approche de prévention et de préparer un plan d'action adapté en cas de situation d'urgence telle que les inondations. Cela évite les débordements et la désorganisation. Une approche psychosociale concertée vient appuyer ces actions habituellement.

Le Service informe les membres de la Commission que cette situation a été repérée et qu'en lien avec la cartographie des niveaux d'eau attendus, on sait environ jusqu'où l'eau va monter et les endroits ciblés sont vérifiés 3 à 4 jours à l'avance. Les actions peuvent être planifiées en amont pour bien rejoindre ces gens. L'exemple de la marina du parc Sanscartier et le site Guertin sont nommés. On précise que les policiers ont également été mis à contribution lors des inondations et qu'un lien avec les partenaires du milieu avait été établi. Une discussion en amont (rencontre de planification) avec différents partenaires pourrait être envisagée.

Niveaux de l'eau et barrages

La présidence demande si l'outil présenté pour connaître les niveaux de l'eau est public ou interne. Le Service précise que c'est un outil interne qui demande des licences et une interprétation pour communiquer les bons messages aux gens du public. C'est un outil d'aide à la décision.

À la suite d'une demande de précisions, le BSC explique que la gestion des barrages est un processus complexe et que beaucoup de facteurs sont à prendre en considération pour limiter les inondations et éviter des périodes d'étiage en été qui pourraient occasionner des pénuries d'eau. Le Service précise que les réservoirs n'ont un impact que sur 40% de la superficie du bassin versant de la rivière des Outaouais et que la gestion des barrages ne peut pas éliminer complètement le risque d'inondation au printemps. La crue printanière demeure un phénomène naturel. Les réservoirs sont davantage situés dans le Nord et ne contrôlent pas l'eau tombée au Sud ou au Centre. Un barrage qui est au fil de l'eau n'est pas conçu pour retenir l'eau de la crue. De fausses informations circulent à ce sujet. Le Service précise que la source officielle de la gestion du bassin versant est le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais. En réponse à une question posée, on rappelle que les données du Comité sont publiques et disponibles sur le site de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais.

Pause de 17 h 54 à 18 h 05

7. Registre des caméras de surveillance – Information et réflexion

Le registre des caméras de surveillance est présenté par Mathieu Guilbault, inspecteur-chef aux Enquêtes criminelles, et Michaël Côté, également inspecteur aux Enquêtes criminelles au SPVG.

L'objectif est de présenter aux membres le projet de registre de caméras et son alignement avec le plan stratégique 2024-2028 du SPVG tout en rappelant l'approche de police communautaire et en encourageant les citoyens et citoyennes à devenir partie prenante des démarches et du projet de sécurité publique. Le but d'implanter le projet de registre de caméras est à la fois pour engager le citoyen quant à l'importance de leur apport aux enquêtes, de diminuer le délai de recherche de caméras grâce à l'accès plus rapide et répertorié de leur localisation et données concernant les propriétaires de celles-ci. Le lancement du

projet est prévu pour avril 2025. En plus de faire l'objet d'une campagne promotionnelle pour plus de visibilité, les policiers parleront du projet lors de leurs interventions, lorsque cela s'y prête. Le projet est novateur dans la région.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés aux présentateurs. Le projet soulève l'intérêt des membres et il a le potentiel de bien se développer. On souligne les bénéfices de celui-ci, à peu de coûts, et son aspect novateur.

Immeubles et soutien financier

Un membre souhaite vérifier si la Ville a prévu soutenir les gestionnaires d'immeubles ou les gens du public pour l'acquisition de caméras de surveillance en octroyant des subventions afin d'encourager l'achat. Le SPVG mentionne que ce n'est pas le cas et que ce n'est pas intégré dans la vision actuelle du projet.

Un membre souhaite savoir si le Service encouragera les instances et gestionnaires d'immeubles tels que les hôpitaux, centres de services scolaires, etc. à s'inscrire au registre des caméras de surveillance? Le SPVG répond que cela est prévu.

Cibles

On cherche à savoir si le SPVG a déjà identifié des cibles ou objectifs avec le déploiement de ce projet. Le Service explique qu'il y aura éventuellement des cibles, mais que pour la première année du projet, chaque propriétaire inscrivant une caméra permet le succès du projet. Il s'agit d'une collaboration libre et d'une collecte d'information éclairée sans pression. Éventuellement, un plan de communication intégrant des « histoires à succès » au niveau des enquêtes pourra être mis en place. Le bouche-à-oreille facilitera aussi son déploiement.

Consentement

Une question est adressée dans le but de vérifier si d'autres villes au Canada fonctionnent ainsi. Est-ce qu'au plan légal, une personne donne tout simplement l'accès à ses images de caméra? Quelles sont les étapes à prévoir? Le Service rapporte que les gens consentent à ce que le SPVG communique avec eux en cas de besoin. Ils peuvent refuser même s'ils sont inscrits dans le registre. Le processus relié aux enquêtes reste le même. Cela viendra orienter les patrouilleurs et leur permettre de faciliter le repérage des caméras de voisinage. Les enquêtes de voisinage, dont le porte-à-porte, se poursuivront. Un lien informatisé et sécurisé, faisant foi d'un deuxième consentement, sera transmis aux citoyens participants pour recevoir la séquence d'images demandée lors d'une enquête.

Enjeux

La présidence demande si les autres villes québécoises (Trois-Rivières, Longueuil, etc.) ayant mis en place ce projet ont vécu des enjeux spécifiques à ce sujet. On répond que l'adhésion du citoyen et l'impact de la campagne de communication font partie des enjeux et qu'il est important d'y réfléchir adéquatement. Le choix des messages clés et l'ajout de ceux-ci à la fin des communiqués sont une mesure suggérée.

La présidence met de l'avant le fait que certaines personnes peuvent craindre de parler aux policiers pour ne pas témoigner en cour. Est-ce que quelqu'un qui donne accès à sa caméra sera obligé d'aller témoigner? Le SPVG précise que tout citoyen qui collabore à une enquête policière peut être appelé à témoigner. Si quelqu'un

fournit une séquence vidéo, il faut, entre autres, démontrer que celle-ci n'a pas eu d'altération et que la preuve est admissible à la cour. Le citoyen n'aura pas à venir le démontrer en général.

Un autre défi soulevé est que les caméras ne sont pas toujours en lien avec des abonnements pour enregistrer les images. Les enquêteurs précisent que la question devra être effectivement adressée. Une question peut être posée lors de l'inscription en lien avec le délai de conservation des images.

Un enjeu concerne aussi la gestion des déménagements et des nouveaux propriétaires. On explique qu'un système de rappel est prévu et que les gens peuvent aller modifier l'inscription pour vérifier l'intégrité. Si on se déplace à une adresse, l'interaction citoyenne avec le policier permettra d'ajuster l'information aussi. Cela démontre aussi l'importance de conserver l'enquête de voisinage sur le terrain et d'ajuster les données, au besoin garder l'information à jour.

Code déontologique

La présidence aimerait connaître les circonstances permettant l'accès à ce type de caméra par les policiers. Est-ce que ceux-ci doivent expliquer leur démarche ou obtenir un mandat? Le SPVG explique que c'est à usage policier seulement, sinon, il s'agirait d'une faute déontologique disciplinaire. Toutes recherches dans les bases de données sont répertoriées et les images ne sont pas accessibles à distance. Le processus est un choix libre du citoyen. Le SPVG explique normalement la raison de sa demande et il est naturel que le citoyen comprenne celle-ci et accepte de partager les vidéos des caméras de surveillance de sa propriété dans le but d'appuyer l'enquête policière en cours. Parfois, le SPVG recourt à un mandat de perquisition, mais cela reste très rare, les citoyens restent engagés.

Utilité de ce registre de caméras

Le SPVG précise aussi que les informations aident à résoudre des enquêtes à moins grande échelle telles que les introductions par effraction, la fraude, etc. Ce processus de collaboration permet la co-construction de la sécurité. L'utilisation de ces images permettra d'appuyer les enquêtes pour des crimes majeurs, mais aussi pour les questions à moins grandes échelles (ex. fraudes chez les personnes âgées, vandalisme, etc.). Cela a également pour effet de transmettre le message aux criminels qu'il y a moins d'opportunités de commettre un crime parce que les gens sont davantage vus et entendus, c'est un effet de prévention.

Adhésion au registre

On se demande ce qu'il pourrait y arriver si les citoyens et citoyennes n'adhéraient pas au projet? Le Service explique que la volonté est que les gens utilisent le registre et qu'une grande partie de l'adhésion sera en lien avec la campagne promotionnelle du projet et de communication qui devra avoir des messages adaptés et clairs. Les citoyens doivent sentir qu'ils peuvent contribuer à la sécurité dans leur voisinage et dans leur ville. Cela permet la création de lien entre le policier et le citoyen et engage la population envers la réussite de ce type d'initiatives favorables.

8. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

9. Prochaine séance : 28 mai 2025

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est planifiée pour le 28 mai 2025, 17 h.

10. Levée de la séance

Il est proposé par Mario Aubé

Appuyé par Kathleen Dufour

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 38.

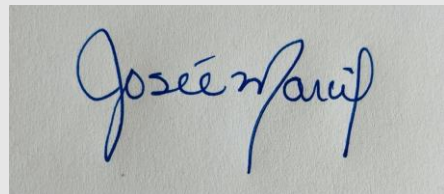
Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENT
MARIO AUBÉ



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL